



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

SPECIAL N ° 61 - AVRIL 2014

SOMMAIRE

Agence régionale de santé

Arrêté N °2014091-0035 - Arrêté n °DS-2014/0073 portant délégation de signature du DG ARSIF - Général - DRH- AG	1
Arrêté N °2014091-0036 - Arrêté n °DS-2014/056 portant délégation de signature du DG ARSIF - Ordonnateur - DRH- AG	5
Arrêté N °2014091-0037 - Arrêté n °DS-2014/074 portant délégation de signature du DG ARSIF - Certification des services faits - DRH- AG	9

Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris

Arrêté N °2014091-0038 - Arrêté portant délégation de signature à : CHARLES Louis, TIXIER Marie Jeanne, PIERRE- JEAN Dominique, AUPERT Stéphane, FONDEMENT Thérèse, MICO Dominique, LEJEUNE Hélène, BELLIARD Véronique, ROYER Anne, GEORGELIN Thierry, COUCOUROUX Jean Christophe, EXBRAYAT Nadine, BROCARD Chantal, LEBON Xavier, ATTAHIRI Aïcha, DUCHEMIN Jean Marc, CAMPION Philippe, GRENIER Sébastien, GUEDON Olivier, TONGA Fabrice, LOPES Sophie, ANELKA Clarisse, SABLE Lauriane, FOURMANT Emmanuel, LOUCHART Florence, FARRE Nicole, Arrêté N °2014101-0005 - Arrêté portant délégation de signature à : MAHIEUX Eric, LEONARD Francine, CROUZET Gaëlle, MONBOISSE Paulette, PIGNON Eliane, CAUSSE Colette, NICOLAS Roland, LECAT Simone, KIRSCHVING Stanislas, CASTEL Nathalie, DELHOUME Françoise, GIRAUD Cédric, CHASSELA Françoise, JARRY Corinne, POULAIN Séverine, RIVIERE Laurence, PATEAU Béatrice, SENCIER Julien, EMERY Patrice, DJEBALI Nahla, CONTE Corinne, HACHARD Franck, MARGOUM Hassna, FOURMESTRAUX Lydia, NGUYEN Kenji, VIENOT Francis, ANTOINE Laurent, ZUSSY	13
.....	19

Plate- forme interrégionale du ministère de la Justice Paris Ile de France

Décision N °2014091-0034 - SUBDELEGATION DE SIGNATURE	25
---	----

Préfecture de la région d'Ile- de- France, préfecture de Paris

Direction des services administratifs du SGAR

Arrêté N °2014105-0004 - Arrêté modifiant l'arrêté n ° 2013004-0005 du 4 janvier 2013 modifié portant délégation de signature à Monsieur Jean- Martin DELORME, directeur régional et interdépartemental de l'hébergement et du logement de la région Ile- de- France, en matière administrative	33
---	----



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Arrêté n °2014091-0035

signé par
Directeur général de l'agence régionale de santé de l'Ile de France

le 01 Avril 2014

Agence régionale de santé

Arrêté n °DS-2014/0073 portant délégation de signature du DG ARSIF - Général - DRH- AG

**ARRETE n° DS-2014/073
PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE**

du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France

Vu Le code de la santé publique et notamment le titre III du livre IV de la première partie, consacré aux Agences Régionales de Santé

Vu Le code de l'action sociale et des familles

Vu Le code de la sécurité sociale

Vu Le code du travail

Vu Le code de la défense

Vu Le code de l'environnement

Vu Le décret du 1^{er} avril 2010 portant nomination des Directeurs Généraux des Agences Régionales de Santé, nommant Monsieur Claude EVIN, Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France

ARRETE

Article 1er

Délégation est donnée à Monsieur Pascal BERNARD, Directeur des Ressources Humaines et des Affaires Générales, à effet de signer tous les actes relevant de sa direction.

Cette délégation inclut la signature de tous les actes ou pièces, relatifs aux procédures contentieuses relevant des actes faisant grief, dans les domaines visés ci-dessus et la désignation des agents, placés sous son autorité, chargés d'assurer la représentation de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France à l'audience dans le cadre des dites procédures.

Article 2

Demeurent réservés à la signature du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France :

- Les actes de saisine du tribunal administratif et la chambre régionale des comptes
- Les arrêtés portant autorisation, modification, transfert ou de cessation d'activité des structures relevant de la compétence de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France

- Les correspondances adressées au Président de la République, aux Ministres, aux membres du Gouvernement, aux parlementaires et aux Présidents des conseils régionaux et généraux

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Pascal BERNARD, la délégation de signature qui lui est conférée est donnée à Monsieur Ronan DAVID ASSA, Directeur adjoint des Ressources Humaines et des Affaires Générales, sur l'ensemble des attributions du Directeur des Ressources Humaines et des Affaires Générales.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement simultanés de Monsieur Pascal BERNARD et de Monsieur Ronan DAVID ASSA, délégation de signature est donnée, dans la limite de leur champ de compétence à :

- Madame Anne LIRIS, responsable du département dialogue social, égalité professionnelle et diversité et relations de travail
- Madame Magalie CHAZELAS, responsable du département gouvernance RH et communication
- Monsieur Arnaud SCOLAN, responsable du département gestion des ressources humaines
- Madame Martine DESMET, responsable du département pilotage des effectifs et de la masse salariale - évolutions professionnelles
- Monsieur Pierre HOUSIEAUX, responsable du département achats marchés et moyens généraux
- Monsieur Alain TROUSSIER, responsable du département gestion régionale mobilière et immobilière, et du développement durable
- Madame Danièle NAGEOTTE, responsable du département formation.

Article 5

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Pascal BERNARD, de Monsieur Ronan DAVID ASSA et de Monsieur Arnaud SCOLAN, délégation de signature est donnée, dans la limite de leur champ de compétence, à Madame Adèle BARDAUD, responsable du service contrats et recrutements Etat et Assurance Maladie.

Article 7

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Pascal BERNARD, de Monsieur Ronan DAVID ASSA et de Monsieur Pierre HOUSIEAUX, délégation de signature est donnée, dans la limite de leur champ de compétence, à :

- Monsieur Jean-François DUTRANOY, responsable du service moyens généraux - sécurité
- Monsieur Frédéric DITTENIT, responsable du service marchés

Article 8

L'arrêté n° DS-2013/081 du 6 septembre 2013 portant délégation de signature du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France est abrogé.

Article 9

Le Directeur des Ressources Humaines et des Affaires Générales est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Région Ile-de-France.

A Paris, le 1^{er} avril 2014

Le Directeur Général
de l'Agence Régionale de Santé
Ile-de-France

Signé

Claude EVIN



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Arrêté n °2014091-0036

signé par
Directeur général de l'agence régionale de santé de l'Ile de France

le 01 Avril 2014

Agence régionale de santé

Arrêté n °DS-2014/056 portant délégation de signature du DG ARSIF - Ordonnateur - DRH-AG

ARRETE n° DS-2014/056
PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE

« Ordonnateur »

du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France

- Vu** Le code de la santé publique et notamment le titre III du livre IV de la première partie, consacré aux Agences Régionales de Santé
- Vu** Le code de l'action sociale et des familles
- Vu** Le code de la sécurité sociale
- Vu** Le code du travail
- Vu** Le code de la défense
- Vu** Le code de l'environnement
- Vu** Le décret du 1^{er} avril 2010 portant nomination des Directeurs Généraux des Agences Régionales de Santé, nommant Monsieur Claude EVIN, Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France

ARRETE

Article 1^{er}

Pour les centres de responsabilité budgétaire « ressources humaines », « formation », « moyens généraux » et affaires immobilières », délégation de signature est donnée à Monsieur Pascal BERNARD, Directeur des Ressources Humaines et des Affaires générales, à effet de signer tous les actes valant engagement juridique, notamment les contrats, marchés et bons de commande.

Article 2

Pour les actes valant engagement juridique supérieur à 70.000 euros HT, la délégation de signature visée à l'article 1^{er} du présent arrêté, s'exerce après visa de Monsieur Claude EVIN, Directeur Général ou en son absence, de Monsieur Jean-Pierre ROBELET, Directeur Général Adjoint.

Article 3

Tout acte valant engagement juridique supérieur à un montant de 350.000 euros TTC, est soumis au visa préalable du Contrôleur budgétaire et comptable ministériel.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Pascal BERNARD, délégation de signature est donnée à Monsieur Ronan DAVID-ASSA, Directeur adjoint des Ressources Humaines et des Affaires générales, à effet de signer les actes relevant des centres de responsabilité budgétaire « ressources humaines », « formation », « moyens généraux » et affaires immobilières ».

Article 5

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Pascal BERNARD et de Monsieur Ronan DAVID-ASSA, pour les actes relevant du centre de responsabilité budgétaire « ressources humaines » et valant engagement juridique inférieur à 30.000 euros HT, délégation de signature est donnée à :

- Madame Anne LIRIS, responsable du département dialogue social, diversité et relations de travail
- Madame Magalie CHAZELAS, responsable du département gouvernance ressources humaines et communication
- Madame Martine DESMET, responsable du département pilotage des effectifs et la masse salariale – évolutions professionnelles
- Monsieur Arnaud SCOLAN, responsable du département gestion des ressources humaines
- Madame Danièle NAGEOTTE, responsable du département formation.

Article 6

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Pascal BERNARD, de Monsieur Ronan DAVID-ASSA, délégation de signature est donnée à Madame Danièle NAGEOTTE, responsable du service formation à effet de signer les actes relevant du centre de responsabilité budgétaire « formation » et valant engagement juridique inférieur à 30.000 euros HT.

Article 7

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Pascal BERNARD et de Monsieur Ronan DAVID-ASSA, délégation de signature est donnée à Monsieur Pierre HOUSIEAUX, responsable du département achats-marchés et moyens généraux, à effet de signer les actes relevant du centre de responsabilité budgétaire « moyens généraux » et valant engagement juridique inférieur à 30.000 euros HT.

Article 8

En cas d'absence de Monsieur Pascal BERNARD, de Monsieur Ronan DAVID-ASSA et de Monsieur Pierre HOUSIEAUX, pour les actes relevant du centre de responsabilité budgétaire « moyens généraux » et valant engagement juridique inférieur à 30.000 euros HT, délégation de signature est donnée à :

- Monsieur Jean-François DUTRANOY, responsable du service moyens généraux - sécurité
- Monsieur Frédéric DITTENIT, responsable du service marchés
- Madame Florence HUIN, responsable du service achat - engagements

Article 9

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Pascal BERNARD et de Monsieur Ronan DAVID-ASSA, délégation de signature est donnée à Monsieur Alain TROUSSIER, responsable du département gestion régionale mobilière et immobilière, et du développement durable, à effet de signer les actes relevant du centre de responsabilité budgétaire « affaires immobilières » et valant engagement juridique inférieur à 30.000 euros HT.

Article 10

L'arrêté de délégation n° DS-2013/082 du 6 septembre 2013 portant délégation de signature du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France est abrogé.

Article 11

Le Directeur des ressources humaines et des affaires générales est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Paris, le 1^{er} avril 2014

Le Directeur Général
de l'Agence Régionale de santé
Ile-de-France

Signé

Claude EVIN



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Arrêté n °2014091-0037

signé par
Directeur général de l'agence régionale de santé de l'Ile de France

le 01 Avril 2014

Agence régionale de santé

Arrêté n °DS-2014/074 portant délégation de signature du DG ARSIF - Certification des services faits - DRH- AG

ARRETE n° DS-2014/074

PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE

« La certification des services faits »

du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France

- Vu** Le code de la santé publique et notamment le titre III du livre IV de la première partie, consacré aux Agences Régionales de Santé
- Vu** Le code de l'action sociale et des familles
- Vu** Le code de la sécurité sociale
- Vu** Le code du travail
- Vu** Le code de la défense
- Vu** Le code de l'environnement
- Vu** Le décret du 1^{er} avril 2010 portant nomination des Directeurs Généraux des Agences Régionales de Santé, nommant Monsieur Claude EVIN, Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France

ARRETE

Article 1^{er}

La certification des services faits des actes relevant des centres de responsabilité budgétaire « ressources humaines », « formation », « moyens généraux » et « affaires immobilières », est donnée à Monsieur Pascal BERNARD, Directeur des Ressources Humaines et des Affaires Générales.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Pascal BERNARD, la certification des services faits des actes relevant des centres de responsabilité budgétaire « ressources humaines », « formation », « moyens généraux » et « affaires immobilières », est donnée à Monsieur Ronan DAVID-ASSA, Directeur adjoint des Ressources Humaines et des Affaires Générales.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Pascal BERNARD et de Monsieur Ronan DAVID-ASSA, la certification des services faits des actes relevant du centre de responsabilité budgétaire « moyens généraux » est donnée à Monsieur Pierre HOUSIEAUX, responsable du département achats - marchés et moyens généraux.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Pascal BERNARD, de Monsieur Ronan DAVID ASSA et de Monsieur Pierre HOUSIEAUX, la certification des services faits des actes relevant du centre de responsabilité budgétaire « moyens généraux » est donnée à :

- Monsieur Jean-François DUTRANOY, responsable du service des moyens généraux - sécurité
- Monsieur Frédéric DITTENIT, responsable du service marchés
- Madame Florence HUIN, responsable du service achats – engagements

Article 5

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Pascal BERNARD et de Monsieur Ronan DAVID-ASSA, la certification des services faits des actes relevant du centre de responsabilité budgétaire « affaires immobilières » est donnée à Monsieur Alain TROUSSIER, responsable du département gestion régionale mobilière et immobilière, et du développement durable.

Article 6

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Pascal BERNARD et de Monsieur Ronan DAVID-ASSA, la certification des services faits des actes relevant du centre de responsabilité budgétaire « ressources humaines » est donnée à :

- Madame Anne LIRIS, responsable du département dialogue social, égalité professionnelle et diversité et relations de travail
- Madame Magalie CHAZELAS, responsable du département gouvernance ressources humaines et communication
- Monsieur Arnaud SCOLAN, responsable du département de gestion des ressources humaines
- Madame Martine DESMET, responsable du département pilotage des effectifs et de la masse salariale – évolutions professionnelles
- Madame Danièle NAGEOTTE, responsable du département formation

Article 7

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Pascal BERNARD et de Monsieur Ronan DAVID-ASSA, la certification des services faits relevant du centre de responsabilité budgétaire « formation » est donnée à Madame Danièle NAGEOTTE, responsable du département formation.

Article 8

L'arrêté n° DS-2013/083 du 6 septembre 2013 portant délégation de signature du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France est abrogé.

Article 9

Le Directeur des ressources humaines et des affaires générales est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Paris, le 1^{er} avril 2014

Le Directeur Général
de l'Agence Régionale de Santé
Ile-de-France

Signé

Claude EVIN



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Arrêté n ° 2014091-0038

**signé par
Autres signataires**

le 01 Avril 2014

Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris

Arrêté portant délégation de signature à :
CHARLES Louis, TIXIER Marie Jeanne,
PIERRE- JEAN Dominique, AUPERT
Stéphane, FONDEMENT Thérèse, MICO
Dominique, LEJEUNE Hélène, BELLIARD
Véronique, ROYER Anne, GEORGELIN
Thierry, COUCOUROUX Jean Christophe,
EXBRAYAT Nadine, BROCARD Chantal,
LEBON Xavier, ATTAHIRI Aïcha,
DUCHEMIN Jean Marc, CAMPION Philippe,
GRENIER Sébastien, GUEDON Olivier,
TONGA Fabrice, LOPES Sophie, ANELKA
Clarisse, SABLE Lauriane, FOURMANT
Emmanuel, LOUCHART Florence, FARRE
Nicole, *Arrêté N°2014091-0038 - 18/04/2014*



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ILE-DE-FRANCE ET DU DEPARTEMENT DE PARIS
Pôle fiscal Paris Sud Ouest
SIP Paris14ème Alésia
29 rue du Moulin Vert
75 675 Paris cedex 14

Arrêté portant délégation de signature

Le comptable, responsable du service des impôts des particuliers de Paris 14ème Alésia

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, L.257 A et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à M. CHARLES Louis, inspecteur divisionnaire, adjoint au responsable du service des impôts des particuliers de Paris 14ème Alésia , à l'effet de signer :

1°) dans la limite de 60 000 €, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 € ;

3°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;

4°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) les avis de mise en recouvrement

b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

c) tous actes d'administration et de gestion du service.

MINISTÈRE DES FINANCES
ET DES COMPTES PUBLICS



Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

1°) dans la limite de 15 000 €, aux inspecteurs des finances publiques désignés ci-après :

TIXIER Marie-Jeanne

PIERRE-JEAN Dominique

2°) dans la limite de 10 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie B désignés ci-après :

AUPERT Stéphane
FONDEMENT Thérèse
MICO Dominique
LEJEUNE Héléne

BELLIARD Véronique
ROYET Anne
GEORGELIN Thierry
COUCOUROUX Jean-Christophe

EXBRAYAT Nadine
BROCARD Chantal
LEBON Xavier

Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office dans la limite de 2 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie C désignés ci-après :

ATTAHIRI Aïcha
DUCHEMIN Jean-Marc
CAMPION Philippe
GRENIER Sébastien
GUEDON Olivier
TONGA Fabrice

LOPES Sophie
ANELKA Clarisse
SABLE Lauriane
FOURMANT Emmanuel
LOUCHART Florence

FARRE Nicole
PATEAU Philippe
JOYEUX Jonathan
GALLET Aurore
BUSSON Cédric

Article 4

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses, relatives aux pénalités et aux frais de poursuites, portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) les avis de mise en recouvrement

3°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après :

MINISTÈRE DES FINANCES
ET DES COMPTES PUBLICS



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions gracieuses	Limite des actes de recouvrement
CROUZET Daniel	Contrôleur principal	1 000€	20 000€
FLATTOT Erwan	Contrôleur	1 000€	20 000€
GERNEZ Olivier	A.A.P.	1 000€	2 000€
BENARD Silvia	Contrôleur	500€	2 000€
SAKHI Anwar	Contrôleur	500€	2 000€
SOLER Florence	Agent Administration	300€	2 000€
PHILARDEAU Simon	Contrôleur	500€	2 000€
PRODEL Jean-Christophe	Contrôleur	500€	2 000€
PHILISTIN Jaobelirina	Contrôleur	500€	2 000€
DEVILLIERS Loïc	Contrôleur	500€	2 000€
TUHOE Pierre	Agent Administration	300€	2 000€
MATHOT Hubert	Contrôleur	500€	2 000€
TIXIER Marie-Jeanne	Inspectrice	15 000€	Sans limite
PIERRE-JEAN Dominique	Inspectrice	15 000€	Sans limite

Article 5

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
AUPERT Stéphane	agents finances publiques de catégorie B	10 000€	10 000€
BELLIARD Véronique	agents finances publiques de catégorie B	10 000€	10 000€
BROCARD Chantal	agents finances publiques de catégorie B	10 000€	10 000€
COUCOUROUX Jean-Christophe	agents finances publiques de catégorie B	10 000€	10 000€
EXBRAYAT Nadine	agents finances publiques de catégorie B	10 000€	10 000€
FONDEMENT Thérèse	agents finances publiques de catégorie B	10 000€	10 000€
GEORGELIN Thierry	agents finances publiques de catégorie B	10 000€	10 000€
LEBON Xavier	agents finances publiques de catégorie B	10 000€	10 000€
LEJEUNE Hélène	agents finances publiques de catégorie B	10 000€	10 000€
MICO Dominique	agents finances publiques de catégorie B	10 000€	10 000€
ROYET Anne	agents finances publiques de catégorie B	10 000€	10 000€
ANELKA Clarisse	agents finances publiques de catégorie C	2 000€	----
ATTAHIRI Aïcha	agents finances publiques de catégorie C	2 000€	----
LOPES Sophie	agents finances publiques de catégorie C	2 000€	----
FARRE Nicole	agents finances publiques de catégorie C	2 000€	----
TONGA Fabrice	agents finances publiques de catégorie C	2 000€	----
PATEAU Philippe	agents finances publiques de catégorie C	2 000€	----
SABLE Lauriane	agents finances publiques de catégorie C	2 000€	----
BUSSON Cedric	agents finances publiques de catégorie C	2 000€	----
JOYEUX Jonathan	agents finances publiques de catégorie C	2 000€	----

MINISTÈRE DES FINANCES
ET DES COMPTES PUBLICS



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
GRENIER Sébastien	agents finances publiques de catégorie C	2 000€	----
FOURMANT Emmanuel	agents finances publiques de catégorie C	2 000€	----
GALLET Aurore	agents finances publiques de catégorie C	2 000€	----
DUCHEMIN Jean-Marc	agents finances publiques de catégorie C	2 000€	----
GUEDON Olivier	agents finances publiques de catégorie C	2 000€	----
LOUCHART Florence	agents finances publiques de catégorie C	2 000€	----
CAMPION Philippe	agents finances publiques de catégorie C	2 000€	----

Les agents délégataires ci-dessus désignés peuvent prendre des décisions à l'égard des contribuables relevant de l'ensemble des services suivants : SIP de Paris 14 Alésia et SIP de Paris 14 Montparnasse

Article 6

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris.

A Paris, le 1^{er} avril 2014

Le comptable, responsable de service des impôts des particuliers,

Jean-Michel BEAUMONT

MINISTÈRE DES FINANCES
ET DES COMPTES PUBLICS



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Arrêté n ° 2014101-0005

**signé par
Autres signataires**

le 11 Avril 2014

Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris

Arrêté portant délégation de signature à :
MAHIEUX Eric, LEONARD Francine,
CROUZET Gaëlle, MONBOISSE Paulette,
PIGNON Eliane, CAUSSE Colette,
NICOLAS Roland, LECAT Simone,
KIRSCHVING Stanislas, CASTEL Nathalie,
DELHOUME Françoise, GIRAUD Cédric,
CHASSELA Françoise, JARRY Corinne,
POULAIN Séverine, RIVIERE Laurence,
PATEAU Béatrice, SENCIER Julien, EMERY
Patrice, DJEBALI Nahla, CONTE Corinne,
HACHARD Franck, MARGOUM Hassna,
FOURMESTRAUX Lydia, NGUYEN Kenji,
VIENOT Francis, ANTOINE Laurent,
ZUSSY *Arrêté N°2014101-0005 - 18/04/2014*



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ILE-DE-FRANCE ET DU DEPARTEMENT DE PARIS
Pôle fiscal Paris Sud Ouest
SIP PARIS 13^{ème} GARE
101 rue de Tolbiac
75013 PARIS

Arrêté portant délégation de signature

Le comptable, responsable du service des impôts des particuliers de PARIS 13^{ème} GARE

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, L.257 A et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à M. MAHIEUX Eric, Inspecteur divisionnaire, adjoint au responsable du service des impôts des particuliers de PARIS 13^{ème} GARE, à l'effet de signer :

1°) dans la limite de 60 000 €, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 € ;

3°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ainsi que les décisions prises sur les demandes de prorogation de délais prévues à l'article 1594-0 G du Code Général des Impôts;

4°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) les avis de mise en recouvrement ;

b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

c) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

1°) dans la limite de 15 000 €, aux inspecteurs des finances publiques désignés ci-après :

LEONARD Francine	CROUZET Gaëlle	
------------------	----------------	--

2°) dans la limite de 10 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie B désignés ci-après :

MOMBOISSE Paulette	NICOLAS Roland	CASTEL Nathalie
PIGNON Eliane	LECAT Simone	DELHOUME Françoise
CAUSSE Colette	KIRSCHVING Stanislas	

3°) dans la limite de 2 000 €, en matière de contentieux exclusivement, aux agents des finances publiques de catégorie C désignés ci-après :

GIRAUD Cédric	PATEAU Béatrice	HACHARD Franck
CHASSELA Françoise	SENCIER Julien	MARGOUM Hassna
JARRY Corinne	EMERY Patrice	FOURMESTRAUX Lydia
POULAIN Séverine	DJEBALI Nahla	NGUYEN Kenji
RIVIERE Laurence	CONTE Corinne	VIENOT Francis

Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses, relatives aux pénalités et aux frais de poursuites, portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous aux agents désignés ci-après ;

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions gracieuses en l'absence du comptable
MAHIEUX Eric	Inspecteur divisionnaire	60 000 €
LEONARD Francine	Inspecteur	15 000 € (1)
CROUZET Gaëlle	Inspecteur	15 000 €
ANTOINE Laurent	Contrôleur	10 000 €
ZUSSY Philippe	Contrôleur principal	10 000 €
RICHEPI Pascale	Contrôleur	10 000 €
PINAULT Emmanuel	Contrôleur	10 000 €
MOMBOISSE Paulette	Contrôleur principal	10 000 €

(1) limite portée à 60 000 € en cas d'absence simultanée du comptable et de l'adjoint inspecteur divisionnaire

2°) les avis de mise en recouvrement ;

3°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances;

4°) tous actes d'administration et de gestion du service

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	montant
LEONARD Francine	Inspecteur	sans limitation
CROUZET Gaëlle	Inspecteur	sans limitation
MOMBOISSE Paulette	Contrôleur principal	sans limitation
ANTOINE Laurent	Contrôleur	sans limitation
ZUSSY Philippe	Contrôleur principal	sans limitation
RICHEPI Pascale	Contrôleur	sans limitation
PINAULT Emmanuel	Contrôleur	sans limitation

Article 4

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous;

2°) en matière de gracieux fiscal, les déclarations portant remise, modération ou rejet dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous;

aux agents de l'équipe de renfort à l'accueil désignés ci-après:

Nom et prénom des agents	grade	Montant des décisions contentieuses	Montant des décisions gracieuses
PIGNON Eliane	Contrôleur principal	10 000€	10 000€
CASTEL Nathalie	contrôleur	10 000€	10 000€
LECAT Simone	contrôleur	10 000€	10 000€
DELHOUME Françoise	contrôleur	10 000€	10 000€
NICOLAS Roland	contrôleur	10 000€	10 000€
KIRSCHVING Stanislas	contrôleur	10 000€	10 000€
CAUSSE Colette	contrôleur	10 000€	10 000€
DELHOUME Françoise	contrôleur	10 000€	10 000€
GIRAUD Cédric	agent	2 000€	
CHASSELA Françoise	agent	2 000€	
JARRY Corinne	agent	2 000€	
POULAIN Séverine	agent	2 000€	
RIVIERE Laurence	agent	2 000€	
PATEAU Béatrice	agent	2 000€	
SENCIER Julien	agent	2 000€	
EMERY Patrice	agent	2 000€	
DJEBALI Nahla	agent	2 000€	
COMTE Corinne	agent	2 000€	

Nom et prénom des agents	grade	Montant des décisions contentieuses	Montant des décisions gracieuses
HACHARD Franck	agent	2 000€	
MARGOUM Hassna	agent	2 000€	
FOURMESTRAUX Lydia	agent	2 000€	
NGUYEN Kenji	agent	2 000€	
VIENOT Francis	agent	2 000€	

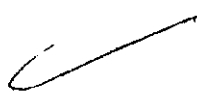
Les agents délégataires ci-dessus peuvent prendre des décisions à l'égard de contribuables relevant des services suivants: SIP 13^{ème} Maison Blanche et SIP 13^{ème} Gare du Pôle Sud-ouest.

Article 5

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris.

A Paris, le vendredi 11 avril 2014

Le comptable, responsable de service des impôts des particuliers 13^{ème} GARE
Jean-Paul GACHIGNARD,





PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Décision n ° 2014091-0034

**signé par
Autres signataires**

le 01 Avril 2014

Plate- forme interrégionale du ministère de la Justice Paris Ile de France

SUBDELEGATION DE SIGNATURE



DECISION
Portant subdélégation de signature
(Plate-forme interrégionale du ministère de la Justice Paris Ile de France)

La coordonnatrice de la plate-forme Paris Ile de France par intérim, Brigitte Yvernes

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances, modifiée par la loi organique n° 2005-779 du 12 juillet 2005 ;

Vu le décret n°2005-54 du 27 janvier 2005 relatif au contrôle financier au sein des administrations de l'Etat ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 2008-689 du 9 juillet 2008 modifié relatif à l'organisation du Ministère de la Justice

Vu décision en date du 31 janvier 2014 portant affectation de Madame Brigitte Yvernes à la sous-direction de la synthèse budgétaire et comptable, département de l'exécution budgétaire et comptable de la plate-forme interrégionale de Paris – Ile de France

Vu la convention de délégation de gestion entre le département immobilier du Ministère de la justice de la plate-forme interrégionale de Paris Ile de France et le département de l'exécution budgétaire et comptable de la plate-forme interrégionale de Paris Ile de France en date du 31 mars 2014.

Vu l'article 7 – 13 de la Décision du 7 février 2014 portant délégation de signature du Secrétariat Général du Ministère de la Justice, en qualité de coordonnatrice par intérim de la plate-forme interrégionale du ministère de la justice de Paris –Ile de France

Vu l'arrêté du 11 février 2014 modifiant l'arrêté du 31 décembre 2013 fixant l'assignation des dépenses et des recettes des ordonnateurs secondaires des services civils de l'Etat.

DECIDE :

Article 1^{er} : Subdélégation de signature est donnée aux agents susnommés figurant nominativement dans l'annexe 1 de la présente décision à l'effet de signer les actes d'ordonnancement secondaire en dépenses et en recettes relevant de ces programmes comme suit :

- Programme 166 titre V immobilier (BOP 0166-CIMM SJ IMMO), UO 0166-CIMM-D075
- Programme 309 Entretien des bâtiments (BOP 0309-CJUS) UO 0723-CJUS-DDSJ
- Programme 723 Contribution aux dépenses immobilières (BOP 0723-CJUS) UO 0723-CJUS-DDSJ

Sont exclus de cette délégation, les ordres de réquisition du comptable public assignataire et les décisions de passer outre aux refus de visa du contrôleur financier local.

Article 2 : Délégation de signature est donnée aux agents figurant nominativement dans l'annexe 1 de la présente décision, à l'effet de signer les bons de commande.

Article 3 : La présente décision sera notifiée aux bénéficiaires de la délégation et transmise au comptable assignataire, et au Département immobilier du ministère de la justice de la plateforme interrégionale de Paris Ile de France.

Article 4 : La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de région d'Ile de France, préfecture de Paris.

La coordonnatrice, de la Plate forme
de Paris Ile De France Par Intérim

Fait à Savigny, le 01 Avril 2014
Signé : Brigitte YVERNES





www.justice.gouv.fr

ANNEXE

LISTE DES AGENTS BENEFICIAIRE DE LA DELEGATION DE SIGNATURE

Direction de rattachement	Nom	Prénom	Grade	Statut	Fonction	Actes
DAP	MARTINEZ	Daniel	SA	Titulaire	Responsable des engagements juridiques, des certifications de service fait, des demandes de paiement et de la comptabilité auxiliaire.	Tout acte de validation dans chorus. Signature des bons de commande
SG	DELLAC	Brigitte	SA	Titulaire	Responsable des recettes juridiques, des certifications de service fait, des demandes de paiement et de la comptabilité auxiliaire.	Tout acte de validation dans chorus. Signature des bons de commande
SG	MASSAMBA	Moïse	SA	Titulaire	Responsable des engagements juridiques, des certifications de service fait, des demandes de paiement et de la comptabilité auxiliaire.	Tout acte de validation dans chorus. Signature des bons de commande
					Responsable des recettes	

PJJ	TIMERA	Kalidou	SA	Contractuel	Responsable des engagements juridiques, des certifications de service fait, des demandes de paiement et de la comptabilité auxiliaire. Responsable des recettes	Tout acte de validation dans chorus. Signature des bons de commande
SG	BERTHON	Thierry	AA	Titulaire	Responsable des engagements juridiques, des certifications de service fait, gestionnaire des demandes de paiement.	Validation des Engagements Juridiques, certification des Services Faits dans chorus
SG	BADIN	Djouhar	AA	Titulaire	Gestionnaire des engagements juridiques, et des demandes de paiement.	Certification des Services faits dans chorus
SG	FERAS	Sabrina	AA	Titulaire	Gestionnaire des engagements juridiques, et des demandes de paiement	Certification des Services faits dans chorus
SG	DELAHERCHE	Christine	AA	Stagiaire	Gestionnaire des engagements juridiques, et des demandes de paiement	Certification des Services faits dans chorus
SG	LANCIA	Sylvie	AA	Titulaire	Gestionnaire des engagements juridiques, et des demandes de paiement	Certification des Services faits dans chorus
SG	LEQUETTE	Cathy	AA	Titulaire	Gestionnaire des engagements juridiques, et des demandes de paiement	Certification des Services faits dans chorus
SG	MASSAMBA	Estelle	AA	Titulaire	Gestionnaire des engagements juridiques, et des demandes de paiement	Certification des Services faits dans chorus
SG	MILLARD	Michèle	AA	Stagiaire	Gestionnaire des engagements juridiques, et des demandes de paiement	Certification des Services faits dans chorus
SG	MAZOUNI	Djamilia	AA	Titulaire	Gestionnaire des engagements juridiques, et des demandes de paiement	Certification des Services faits dans chorus
SG	NUNES	Jacqueline	AA	Titulaire	Gestionnaire des engagements juridiques, et des demandes de paiement	Certification des Services faits dans chorus

SG	WOLO	Marie-Liliane	AA	Titulaire	Gestionnaire des engagements juridiques, et des demandes de paiement	Certification des Services faits dans chorus
SG	VASSE	Angéline	AA	Stagiaire	Gestionnaire des engagements juridiques, et des demandes de paiement	Certification des Services faits dans chorus
SG	JOSEPHIN	Karine			Gestionnaire des engagements juridiques, et des demandes de paiement	Certification des Services faits dans chorus
DPJJ	TERRIER	Laurence	AA	Contractuel	Gestionnaire des engagements juridiques, et des demandes de paiement	Certification des Services faits dans chorus
DPJJ	LANEAU	Guilène	AA	Contractuel	Gestionnaire des engagements juridiques, et des demandes de paiement	Certification des Services faits dans chorus
DPJJ	DIKO	Olivia	AA	Contractuel	Gestionnaire des engagements juridiques, et responsable des demandes de paiement	Validation des demandes de paiement, certification des Services Faits dans chorus
DPJJ	DELLAC	Anthony	AA	Contractuel	Gestionnaire des engagements juridiques, et des demandes de paiement	Certification des Services faits dans chorus
DPJJ	BOUDERLIQUE	Manon	AA	Contractuel	Gestionnaire des engagements juridiques, et des demandes de paiement	Certification des Services faits dans chorus
DAP	GUEDEU	Valérie	AA	Titulaire	Gestionnaire des engagements juridiques, et des demandes de paiement	Certification des Services faits dans chorus
DAP	FRENET	Odile	AA	Titulaire	Responsable des engagements juridiques, et des demandes de paiement	Validation des Engagements Juridiques, certification des Services Faits, validation des demandes de paiement dans chorus
DAP	GOURNET	Annick	AA	Titulaire	Responsable des engagements juridiques, et des demandes de paiement	Validation des Engagements Juridiques, certification des Services Faits, validation des demandes de paiement dans chorus

DAP	VIVIANO	Sophie	AA	Titulaire	Responsable des engagements juridiques, et des demandes de paiement Responsable des recettes	Validation des Engagements Juridiques, certification des Services Faits, validation des demandes de paiement, validations des recettes dans chorus
DAP	BERTRAND	Annie- Agathine	AA	Stagiaire	Gestionnaire des engagements juridiques, et des demandes de paiement	Certification des Services faits dans chorus
DAP	COURTOIS	Isabelle	AA	Titulaire	Responsable des engagements juridiques, et des demandes de paiement	Validation des Engagements Juridiques, certification des Services Faits, validation des demandes de paiement dans chorus
DAP	HUBERT	Angélique	AA	Titulaire	Responsable des engagements juridiques Gestionnaire des demandes de paiement	Validation des Engagements Juridiques, certification des Services Faits dans chorus
DAP	DORMANRY	Carole	AA	Stagiaire	Gestionnaire des engagements juridiques, et des demandes de paiement	Certification des Services faits dans chorus
DAP	TAVARES	Christelle	AA	Titulaire	Responsable des engagements juridiques Gestionnaire des demandes de paiement	Validation des Engagements Juridiques, certification des Services Faits, dans chorus
DAP	RAQUE	Estelle	AA	Stagiaire	Gestionnaire des engagements juridiques, et des demandes de paiement	Certification des Services faits dans chorus
DAP	THEOPHILE	Amira	AA	Stagiaire	Gestionnaire des engagements juridiques, et des demandes de paiement	Certification des Services faits dans chorus
DAP	ALVES	Nathalie	AA	Contractuel	Gestionnaire des engagements juridiques Responsable des demandes de paiement	Certification des Services faits et validation des demandes de paiement dans chorus
DAP	BEAURAIN	Olivier	AA	Contractuel	Responsable des engagements juridiques Gestionnaire des demandes de paiement	Validation des Engagements Juridiques, certification des Services Faits, dans chorus

DAP	SORIANO	Djedjiga	AA	Contractuel	Gestionnaire des engagements juridiques, et des demandes de paiement	Certification des Services faits dans chorus
DAP	GULLON	Gislaine	AA	Contractuel	Responsable des engagements juridiques, et des demandes de paiement Responsable des recettes	Validation des Engagements Juridiques, certification des Services Faits, validation des demandes de paiement, validations des recettes dans chorus
DAP	THOUROUDE	Pascale	AA	Contractuel	Gestionnaire des engagements juridiques, et des demandes de paiement	Certification des Services faits dans chorus
DAP	SOARES	Paula	AA	Contractuel	Gestionnaire des engagements juridiques, et des demandes de paiement	Certification des Services faits dans chorus



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Arrêté n ° 2014105-0004

signé par
Préfet de la région d'Ile- de- France, Préfet de Paris

le 15 Avril 2014

Préfecture de la région d'Ile- de- France, préfecture de Paris
Direction des services administratifs du SGAR

Arrêté modifiant l'arrêté n ° 2013004-0005 du 4 janvier 2013 modifié portant délégation de signature à Monsieur Jean- Martin DELORME, directeur régional et interdépartemental de l'hébergement et du logement de la région Ile- de- France, en matière administrative



PREFET DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE

SECRETARIAT GENERAL POUR LES AFFAIRES REGIONALES
DIRECTION DES SERVICES ADMINISTRATIFS
Bureau des affaires générales

ARRETE

**Modifiant l'arrêté n° 2013004-0005 du 4 janvier 2013 modifié
portant délégation de signature à Monsieur Jean-Martin DELORME,
directeur régional et interdépartemental de l'hébergement et du logement
de la région Ile-de-France, en matière administrative**

**LE PREFET DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE
PREFET DE PARIS
COMMANDEUR DE LA LEGION D'HONNEUR
COMMANDEUR DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

- VU** le code de justice administrative,
- VU** le code de l'urbanisme,
- VU** le code de la sécurité sociale,
- VU** le code de la construction et de l'habitation,
- VU** le code de l'action sociale et des familles,
- VU** le code général des collectivités territoriales,
- VU** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- VU** la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983, modifiée, relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat,
- VU** la loi n° 2009-323 du 25 mars 2009 modifiée de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion, en particulier son article 117,
- VU** le décret n° 92-604 du 1^{er} juillet 1992 modifié portant charte de la déconcentration,
- VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements,
- VU** le décret n° 2009-360 du 31 mars 2009 modifié relatif aux emplois de direction de l'administration territoriale de l'Etat,
- VU** le décret n° 2010-431 du 29 avril 2010 relatif à la procédure d'enregistrement des demandes de logement locatif social,
- VU** le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 modifié relatif à l'organisation et aux missions des services de l'Etat dans la région et les départements d'Ile-de-France,
- VU** le décret du 19 décembre 2012 portant nomination de Monsieur Jean DAUBIGNY, préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris,
- VU** le décret n° 2013-1041 du 20 novembre 2013 modifié autorisant le ministre chargé du développement durable à déléguer certains de ses pouvoirs de recrutement et de gestion d'agents placés sous son autorité,

.../...

- VU** l'arrêté interministériel du 27 juillet 2010 portant nomination de Monsieur Jean-Martin DELORME, directeur régional et interdépartemental de l'hébergement et du logement de la région Ile-de-France,
- VU** l'arrêté ministériel du 20 novembre 2013 portant délégation de pouvoirs du ministre chargé du développement durable en matière de gestion d'agents placés sous son autorité,
- VU** l'arrêté ministériel du 20 novembre 2013 portant délégation de pouvoirs en matière de gestion des membres du corps des adjoints administratifs des administrations de l'Etat et des membres du corps des dessinateurs de l'équipement du ministère chargé du développement durable,
- VU** l'arrêté préfectoral n° 2013004-0005 du 4 janvier 2013 modifié portant délégation de signature à Monsieur Jean-Martin DELORME, directeur régional et interdépartemental de l'hébergement et du logement de la région Ile-de-France, en matière administrative,
- SUR** proposition du préfet, secrétaire général pour les affaires régionales de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris,

ARRETE

Article 1^{er}

Les dispositions de l'article 5 de l'arrêté n° 2013004-0005 du 4 janvier 2013 modifié susvisé sont remplacées par les dispositions suivantes :

« Sont exclus de la délégation consentie aux articles 1er, 2 et 3 du présent arrêté :

- *Les conventions avec les collectivités territoriales et leurs établissements publics, à l'exception des conventions prévues au III de l'article R.441-2-5 du code de la construction et de l'habitation, dans le cadre du service d'enregistrement des demandes de logement locatif social et des conventions d'utilité sociale définies dans l'article L445-1 du code de la construction et de l'habitation,*
- *Les mémoires en défense présentés au nom de l'Etat à l'occasion des recours formés devant les juridictions administratives et nés de l'activité de la direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement, ou relevant de la délégation de pouvoir consentie au préfet de la région d'Ile-de-France en matière de gestion de certains personnels du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement par le décret n° 2013-1041 du 20 novembre 2013 modifié autorisant le ministre chargé du développement durable à déléguer certains de ses pouvoirs de recrutement et de gestion d'agents placés sous son autorité et par les arrêtés ministériels du 20 novembre 2013 susvisés, ou des attributions du préfet de région dans le cadre du service d'enregistrement des demandes de logement locatif social, sauf en ce qui concerne les procédures d'urgence prévues au livre V du code de justice administrative,*
- *Les correspondances avec les parlementaires, les anciens ministres, les conseillers régionaux et généraux et les présidents des associations de maires,*
- *Les correspondances entrant dans le cadre de la négociation du contrat de plan.*

.../...

Par ailleurs, une copie de toutes les correspondances avec les autres élus, maires, conseillers municipaux ainsi que de celles concernant le contrôle de légalité et les mémoires produits dans le cadre des procédures d'urgence susmentionnées, sera adressée en même temps au préfet de la région d'Ile-de-France. »

Article 2

Le préfet, secrétaire général pour les affaires régionales de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, et le directeur régional et interdépartemental de l'hébergement et du logement d'Ile-de-France sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Paris, le **15 AVR. 2014**

Le Préfet de la Région d'Ile-de-France
Préfet de Paris



Jean DAUBIGNY